

## Communiqué de Presse

### Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle remis aux lauréats 2017-2018

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) annonce la clôture de la 3e édition du Certificat d'Animateur Propriété Industrielle (CAPI) lors d'une cérémonie de remise des certificats, organisée le 10 mai 2018 au siège de l'Office.

Cette édition du CAPI compte 23 candidats, dont des représentants d'offices de propriété industrielle, d'entreprises, d'universités et de centres de recherche ainsi que des professionnels de la propriété industrielle, issus du Maroc (8 participants) et d'autres pays de l'Afrique (11 participants de la Tunisie, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Burkina Faso, Algérie, Rwanda, République Centrafricaine RCA, Djibouti, Mauritanie).

Développé en partenariat étroit avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) de France et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), le CAPI a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises et des professionnels qui souhaitent développer leurs compétences dans le domaine de la propriété industrielle et améliorer leur efficacité dans la gestion et la valorisation de leurs actifs immatériels.

Il y a lieu de souligner que, depuis son lancement, le CAPI a permis à plus de 70 candidats (58% viennent du Maroc et 42% d'autres pays africains) de suivre des formations de haut niveau sur la propriété industrielle, leur permettant de maîtriser les bases juridiques et techniques de la propriété industrielle ainsi que les outils de protection, de valorisation et de défense des droits de la « PI » (propriété industrielle).

Il est à rappeler que le CAPI est étalé sur une période de 7 mois et sanctionné par un certificat délivré suite à une évaluation faite par un jury de professionnels et d'experts. Le programme de la troisième édition a été structuré autour de trois branches, à savoir:

- Le **Branding** : qui se focalise sur la protection et le management des signes distinctifs (marques, indications géographiques et appellations d'origine, designs,...) y compris les contrats de cession ou de licence des droits et le système des franchises.
- La **Technologie** : qui porte sur la protection et le management du portefeuille brevets d'invention ainsi que la gestion des projets de recherche & développement et le transfert de technologie.
- L'**IP Office** : structurée autour des processus de gestion, tenue des registres, services d'information et l'action d'accompagnement et prestations à valeur ajoutée.